



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1534**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1534 intitulé « *REGLEMENT MODIFIANT LES TARIFS POUR LES PERMIS DE STATIONNEMENT* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 4 février 2019.

L'objet de ce règlement est d'intégrer les tarifs de stationnement dans le *Règlement visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2019* et de modifier les tarifs des permis de stationnement comme suit :

- i) augmenter les permis de stationnement sur rue généraux de 24 heures (bleu « A », orange « C » et rouge « G ») de 25% ;
- ii) créer une exception pour les voitures électriques munies d'une plaque d'immatriculation verte qui ne paieront que 160 \$ par année pour le premier permis de stationnement autocollant ;
- iii) augmenter le permis de stationnement pour résident (permis vert « W » de 4 heures) à 30 \$ par année.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 7 février 2019.



Me Martin St-Jean
Greffier de la ville